

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention cadre Arc-En-Rêve Centre d'architecture et la Communauté Urbaine
de Bordeaux - Avenant n°1 - Montant de la subvention 2011 - Modification -
Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0558 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluri annuelle d'une durée de trois ans avec l'association Arc – En – Rêve Centre d'Architecture.

Celle-ci prévoyait un soutien financier de la Communauté urbaine de Bordeaux dans la limite d'une enveloppe globale de 825 000 € répartie sur les trois exercices (200 000 € en 2009, 275 000 € en 2010 et 350 000 € en 2011).

Par une délibération présentée à ce même Conseil, vous avez décidé, par la voie d'un avenant n°1 à la convention cadre pluri annuelle, de prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire (2012), d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2011 (de 350 000 euros à 500 000 euros) et d'adopter le montant de la subvention qui sera versée à l'association au titre de l'année 2012 (500 000 euros). Ces modifications font suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue par Arc – En – Rêve en juin dernier, qui a notamment entériné la modification de leur programme de travail.

Conformément à la convention cadre, notre Etablissement Public est sollicité annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc En Rêve.

Par délibération n°2011/0132 du 25 mars 2011, le montant initialement prévu pour 2011 a été adopté par le Conseil de Communauté.

L'intérêt du programme proposé par Arc – En – Rêve pour notre établissement est donc de nature à justifier que le montant de la subvention de fonctionnement 2011 soit augmenté et arrêté à hauteur du plafond de 500 000 euros, tel que présenté dans le cadre du budget prévisionnel de l'association pour 2011.

Par conséquent, il est nécessaire de passer un avenant n°1 à la convention 2011.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n° 2009/0558 du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2009, autorisant la signature d'une convention cadre pluri annuelle 2009/2011 avec l'association Arc – En – Rêve Centre d'Architecture,

VU la délibération n°2011/0771 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2011 approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre pluri annuelle ,

VU le programme d'actions prévisionnel transmis par Arc – En – Rêve pour l'exercice 2011,

CONSIDERANT l'intérêt de ce programme d'actions pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

DECIDE :

ARTICLE1 : l'avenant n°1 à la convention 2011 est approuvé.

ARTICLE 2 : le montant de la subvention de fonctionnement accordée à Arc – En – Rêve pour l'exercice 2011 est arrêté à 500 000 euros.

ARTICLE 3 : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CRB UG00.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant à la convention ci annexée fixant le montant et les modalités de versement de la subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2011

Mme. CHRISTINE BOST